

Produits agricoles: mesures en faveur des îles Canaries

2000/0316(CNS) - 14/06/2001 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Miguel MARTÍNEZ MARTÍNEZ (PSE, E), le Parlement européen a approuvé la proposition sous réserve de modifications. Le Parlement estime que les propositions de la Commission vont dans le bon sens, même si, pour certaines (produits laitiers de brebis et de chèvre, tomate, pomme de terre, vin de qualité) un effort accru s'imposerait et que les pourcentages de cofinancement communautaire devraient être légèrement relevés. Le Parlement demande que le régime spécifique d'approvisionnement s'applique aussi aux produits d'élevage et que des restitutions à l'exportation puissent être accordées pour les produits fabriqués aux îles Canaries partir de matières premières importées dans le cadre du régime spécifique d'approvisionnement et qui ont fait l'objet d'une transformation adéquate dans ces îles. Le Parlement a également adopté des amendements visant à accroître l'aide destinée aux producteurs de viande bovine dans le but de stimuler la production sur place. Enfin, les limitations concernant les aides à la sylviculture prévues par le règlement 1257/1999/CE ne devraient pas s'appliquer aux forêts et surfaces boisées situées sur les territoires des îles Canaries.